

Dernière Heure

LE MYSTÈRE DE LYON LEMOINE EST-IL EN FUITE?

LA POLICE DOIT ABANDONNER LA PISTE DE L'AMATEUR DE CHEVEUX. — L'ENIGME EST TOUJOURS IMPÉNÉTRABLE.

Lyon, 16 juin. — Ainsi que je vous le faisais prévoir, les agents de la sûreté ont abouti, c'est-à-dire qu'ils ont retrouvé l'homme qui faisait peur à Marie Servageon, le mystérieux personnage qui en voulait à ses cheveux ; la loi retrouvée ce matin, mais il ne semble pas que ce soit là l'assassin. Il a pu fournir très exactement l'emploi de son temps pendant l'après-midi et la soirée de samedi ; ses alibis ont été vérifiés ; des perquisitions ont été opérées à son domicile, chez ses parents et chez sa mère, mais elles n'ont rien relevé qui puisse permettre d'inculper cet homme.

En tous cas, il n'a pas été arrêté, mais il demeure l'objet d'une surveillance discrète par la police, qui n'aime pas abandonner tout espoir de suite une affaire de cette importance. Pendant ce temps, le bruit se répand avec opiniâtreté que la justice cherche ailleurs, cherche très près, revient sur des points de l'enquête considérés hier comme acquis et remis en doute aujourd'hui.

En somme, beaucoup d'hypothèses, peu de faits, peu de témoignages nouveaux, sauf cependant ceux que voici : Samedi vers 11 heures et demie, des consommateurs assis à la terrasse du café Gaget, 144, Cour Gambetta, ont remarqué quatre individus aux allures louches qui étaient assis sur un banc voisin et dont l'un avait comme un grand sac. A minuit et demi, les quatre hommes disparaissent et vers une heure du matin, M. Gaget en vit repasser deux qui rôdaient autour de la maison.

La nuit s'est passée sans incident, mais d'autre part, à 4 heures un quart du matin, dimanche, un laurier, M. Devaux, commençant sa tournée quotidienne de livraison, remarqua sur la place de la Croix, à cause de sa grande rue de la Guillotière, cet homme, en apercevant le laurier, au lieu de suivre tout droit son chemin, fit un brusque détour et alla Cour Gambetta. A ce moment il faisait grand jour et la Croix était visible à distance. Tout est à cause de la position courbe du porteur du sac ne put distinguer celui-ci.

Etant donné que cet endroit est peu éloigné de la rue Ruchet, on se demande si l'homme mystérieux aperçu par M. Devaux n'est pas l'assassin qui cherchait à se débarrasser du colis. Voici toute la récolte de la journée : toutes les recherches et les nouvelles investigations au domicile du ménage Servageon n'ont pas réussi à percer le mystère.

Un cyclone à Paris
Paris, 16 juin. — Un cyclone s'est abattu sur Paris et la banlieue est les dégâts sont importants.

LA GRÈVE DE VIGNEUX
LE CROMAGE CONTINUE. — NOUVEAU INCIDENT. — La situation à Vigneux est stationnaire ; devant l'intransigence des directeurs des salières, les ouvriers sont plus que jamais réfractaires à continuer la lutte et les quelques ouvriers qui travaillent dans le village ont été contraints de fuir les trangers au pays.

UNE VILLE EN FEU
Saint-Petersbourg, 16 juin. — Un incendie vient d'éclater à Drinsk, province de Vitebsky ; dix quartiers de la ville sont envahis par les flammes qui sont activées par le vent. Les pompiers des villes voisines ont essayé vainement de combattre le feu. Beaucoup de fabriques sont réduites en cendres.

Deux enfants brûlés vifs
Bruxelles, 16 juin. — Un douloureux événement a ému émotionnellement les habitants de Rumbeek.

Les cambrioleurs d'Eglises
Brest, 16 juin. — Pendant la nuit, des cambrioleurs ont enlevé les cloches de deux chapelles de la commune de Saint-Pierre-Quilpignon.

GOURS DES COTONS
Le Havre, 16 juin. — Clôture du marché des cotons ; tendance calme, vents légers.

Le juge d'instruction ayant demandé au criminel s'il regrettait son forfait, regret ostensiblement répondu : « D'une manière ou d'une autre ».

L'ASSASSIN EST CONDUIT A LA GARE
A six heures un grand remorqueur de toute sa production en face de la gendarmerie. Des clameurs s'élevaient. Le meurtrier ne tardait pas à apparaître entre deux gendarmes, les services d'ordre étaient assurés par d'autres gendarmes et des gardes.

A ANNAPES
Un homme broyé par un train

On retrouve sur la voie ferrée, les restes mutilés d'un bijoutier d'Asco. Hier, vers trois heures du matin, le mécanicien de l'express venant de Fives, pour Baisieux, remarqua un peu avant d'arriver au passage à niveau d'Hallemeux, les débris d'un corps humain.

LA MATINEE
La petite ville présentait un aspect inaccoutumé. Les organes des manèges se détachaient dans les rues, une gaieté un peu vulgaire était dans l'air.

A LILLE
LE BREVET DE CAPACITE
Quatre cent cinquante candidates ! — Les admissibles.

LA DESCENTE DU PARQUET. — LA BRUTE PARLE
A deux heures 43, MM. Houeix, juge d'instruction à Lille, Cauwès, substitut du procureur de la République et Flahaut, greffier délégué à Halluin. Ils étaient reçus à la gare par M. Thaverson, commissaire de police et émissaire, accompagné de plusieurs gendarmes. L'interrogatoire d'Yvo Everaert commençait aussitôt. Lâche et infâme jusqu'au bout l'assassin relatait minutieusement toutes les scènes qui avaient troublé son ménage, accusant sa compagne de l'avoir fait condamner injustement et de l'avoir trompé.

LES FAISEURS D'ANGES
ON ARRÊTE A FOUQUIÈRES UNE FEMME INCULPÉE D'AVOIR PRAVIQUE SUR SA FILLE DES MANGUVRES ABORTIVES. — COMPLICE, SON AMANT EST ÉGALEMENT ARRÊTÉ.

LES FAISEURS D'ANGES REGIONALES
A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
LES FAISEURS D'ANGES
ON ARRÊTE A FOUQUIÈRES UNE FEMME INCULPÉE D'AVOIR PRAVIQUE SUR SA FILLE DES MANGUVRES ABORTIVES. — COMPLICE, SON AMANT EST ÉGALEMENT ARRÊTÉ.

LE RACHAT DE L'OUEST DEVANT LE SÉNAT
Les propositions de la compagnie d'Orléans. — La réponse de M. Barthou. — La commission des chemins de fer. — Le projet de loi.

LE PERIOD LIBERATEUR
Il y a plus d'un an, la jeune Mathilde quittait sa mère, née Sylvie Vermeche, qui demeure route Nationale dans un établissement où elle vit marialement avec Louis Geyst, 25 ans, sujet belge. Elle partit vivre de son côté en compagnie de Lucien Duffot, qui s'en allait planter ses pénules à Doullens.

LE PERIOD LIBERATEUR
Sept ou huit mois après, au début de janvier, elle quitta Doullens et se rendit à Valenciennes. Elle était enceinte de six mois. Cette naissance en perspective d'enchaînement guère la dame Vermeche, qui de ténis sans doute pas à être et son grand-mère — elle n'a que 35 ans — et elle fit comprendre à sa fille qu'elle verrait avec plaisir arriver la délivrance avant le terme fixé par la nature.

LE PERIOD LIBERATEUR
Seulement les voisins s'étaient aperçus du changement survenu dans l'attitude de Mathilde Coudyser ; on jassa et on approcha des constatations faites les propos tenus par Sylvie Vermeche, qui avait fait part à son entourage de son projet de mariage avec un certain Duffot, un jeune homme de la région de Valenciennes et qui avait demandé à certaines personnes si elles ne connaissaient pas un remède à ce fâcheux état.

LE PERIOD LIBERATEUR
Les accusations se firent précises ; la gendarmerie, comme nous l'avons dit, s'en émut et arriva à résultat que nous venons d'exposer et dont elle mit au courant le parquet de Béthune.

LE PERIOD LIBERATEUR
Celui-ci donna télégraphiquement l'ordre d'arrêter le couple Geyst-Vermeche. Cet ordre a été exécuté et les inculpés qui, naturellement, nié énergiquement, ont été transférés à Béthune.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.

LE PERIOD LIBERATEUR
L'assassin avoue. — Il se prononce lui-même sur son forfait. — Ce qui est fait est fait, déclare-t-il cyniquement.